



RAPPORT ANNUEL 2015



apcars

Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale

*“Passer d’un regard qui dévisage
à un regard qui envisage”*

Jean Cortes
✱

Rapport moral	3
Faits marquants - Ils parlent de nous	4
L’essentiel de l’APCARS	5
Au cœur de la Justice	6
Services d’enquête	6
Contrôles judiciaires socio éducatifs	8
Alternatives aux poursuites	9
Auprès des publics à (ré)insérer	11
Centres d’hébergement et de réinsertion sociale	11
Points d’accès au droit en détention	13
Accès à l’emploi	14
Aux côtés des victimes	16
Entre auteurs et victimes	17
Résultats financiers	18
Compte de résultat 2015	18
Bilan au 31 décembre 2015 - Actif	20
Bilan au 31 décembre 2015 - Passif	21
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2015	22
Remerciements	23

Chiffres clés

170 professionnels
(intervenants socio judiciaires, juristes,
travailleurs sociaux, psychologues,
personnels administratifs)

27 960
personnes rencontrées

**Actif sur 5 tribunaux
de grande instance (TGI)**
(Paris, Créteil, Bobigny, Nanterre et
Marseille)

7,5 millions d’euros
de budget
(budget prévisionnel 2016)



André Zervudachi,
Président de l'APCARS

Rapport moral

Mes premiers mots et pensées vont à celles et ceux qui ont été frappés, directement ou indirectement, par les attentats de 2015. Je remercie très chaleureusement nos professionnels dont la mobilisation exceptionnelle a permis la prise en charge de 160 victimes et proches de victimes. En 2015, nos juristes et psychologues auront ainsi soutenu 3 500 nouvelles victimes d'infractions pénales.

Le renforcement de la lutte contre le terrorisme ne doit cependant pas occulter la nécessité de réponses adéquates à la *délinquance du quotidien* et à la récidive, contre lesquelles nous devons continuer de lutter. La justice de tous les jours a besoin de moyens à la hauteur de ses lourdes missions. Il serait ainsi regrettable de réduire le nombre des alternatives à l'incarcération et aménagements de peine, alors que l'importance de ces mesures, qui préparent la réinsertion, a été reconnue, tant par le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, que par la loi pénitentiaire de 2009 et la réforme pénale de 2014. La (ré)insertion demeure un levier efficace en matière de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive. L'APCARS y travaille assidument grâce à ses 161 places d'hébergement en CHRS et à ses éducateurs sociaux, qui ont soutenu, en 2015, 380 personnes sous main de justice dans leur démarche de réinsertion.

De même, à l'heure où la justice, par manque de moyens, se retranche dans ses missions prioritaires, le rôle des associations comme la nôtre devient prépondérant et sa place aux côtés de la justice doit être renforcée. Continuer à offrir un éclairage et une compréhension de la situation sociale des personnes mises en cause, en audiences de comparution immédiate, correctionnelle et d'assises, ou bien à travers les alternatives aux poursuites et à la détention provisoire, est essentiel à l'exercice d'une justice plus humaine et plus efficace. L'APCARS est investie de cette tâche auprès des quatre plus grands tribunaux de France (Paris, Bobigny, Créteil et Marseille), et est intervenue dans près de 20 000 procédures pénales.

En 2015, l'APCARS a repris deux associations, le CIFA à Paris (spécialisée dans l'insertion professionnelle – 130 stagiaires en 2015), et le SPES à Marseille (mêmes activités que l'APCARS en matière d'enquêtes, de contrôle judiciaire et de CHRS, auxquelles s'ajoutent la gestion d'un service RSA et des points d'accès au droit en détention dans les 5 établissements des Bouches-du-Rhône). Dans ce département, et surtout à Marseille, nous aurons à cœur d'apporter, pour nos publics, notre savoir-faire à la juridiction, à nos partenaires institutionnels. L'APCARS a également assuré la gestion d'un CHRS de 27 places pour le compte d'une association partenaire.

La *justice restaurative*, quant à elle, prend son essor et ouvre un espace de dialogue entre auteurs et victimes d'infractions, en leur permettant notamment, en complémentarité de la procédure pénale, de se réapproprier le conflit et rechercher des solutions pour reprendre le cours de leur vie. L'APCARS a organisé avec succès les premières *rencontres condamnés-victime* en collaboration avec le SPIP du Val-d'Oise. L'APCARS poursuit la pérennisation et le développement de cette activité en collaboration avec l'*Institut Français pour la Justice Restaurative*.

Je souhaite, pour finir, que notre société fasse front contre l'extrémisme et la violence aveugle, en gardant confiance en ses institutions et en renforçant et consolidant son tissu associatif. "*La seule chose que nous ayons à craindre est la crainte elle-même.*" (Franklin D. Roosevelt, *Discours au Congrès*, 1933).

Faits marquants

JANVIER	Reprise de l'association SPES (Marseille) Service d'accès au droit en détention Service socio-judiciaire Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Service RSA	
AVRIL	Accueil d'une délégation étrangère Magistrats du Kirghizistan	
MAI	Justice restaurative 1 ^{ères} rencontres condamnés-victimes	
JUIN	Formation innovante Technique d'entretiens motivationnels	
	Accueil d'une délégation étrangère Magistrats du Turkménistan	
JUILLET	Reprise de l'association CIFA (Paris) Formation et accès à l'emploi	
SEPTEMBRE	Reprise de l'association PROJUS (Marseille) Animation de la Cellule Justice Ville (CJV) et du Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) à Marseille	
OCTOBRE	Conférence à l'université de Saint-Denis (93) « Vivre ensemble, citoyenneté et accès aux droits »	
	Accueil de deux délégations étrangères Magistrats de Chine Magistrats de Colombie	
NOVEMBRE	Accueil d'une délégation étrangère Magistrats d'Algérie	
DÉCEMBRE	Reprise de l'établissement ALESIA (PARIS) Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	

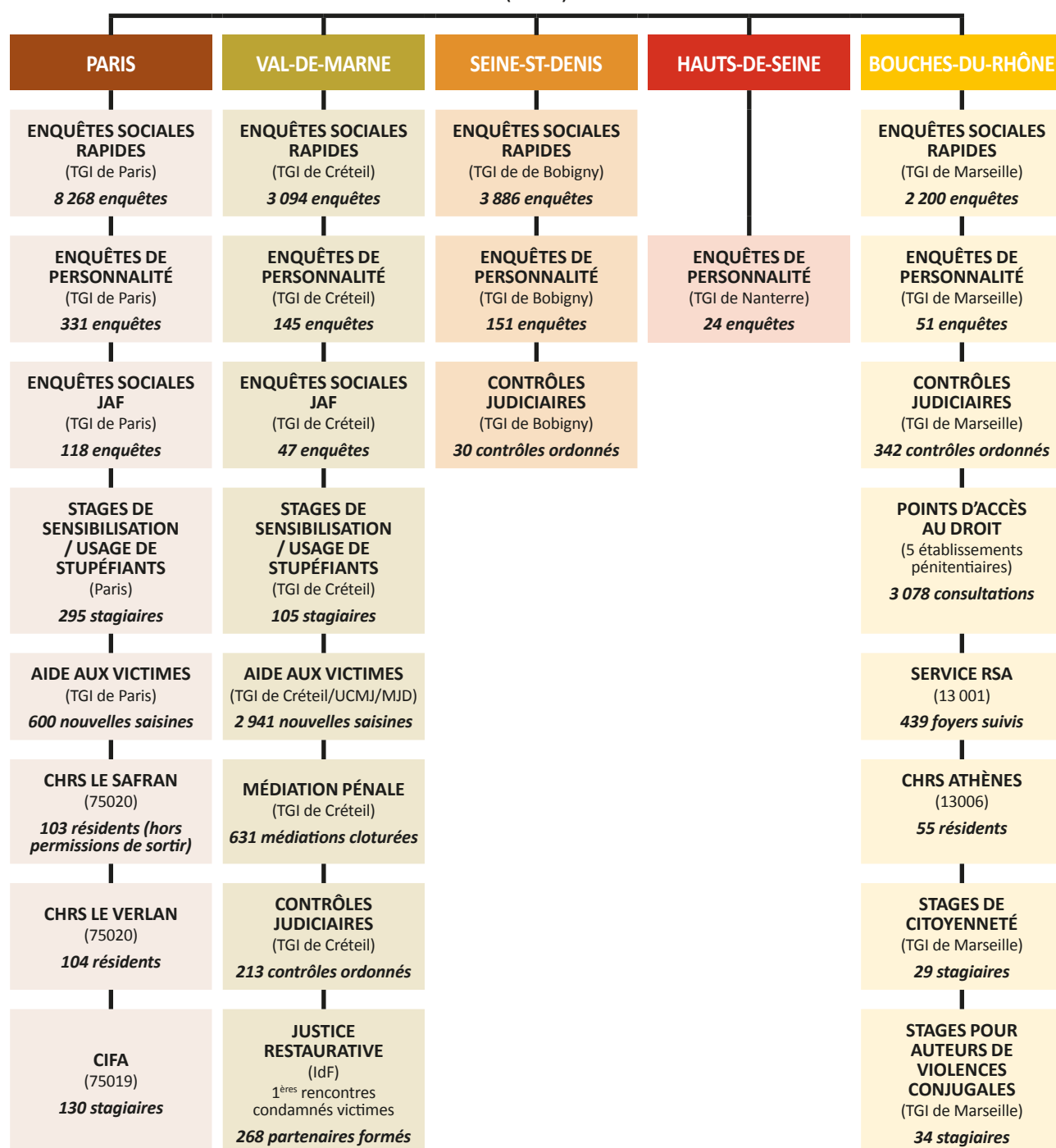
Ils parlent de nous

	L'association qui mène les enquêtes de l'ombre (5 janvier 2015)
	Quand victimes et condamnés s'aident à se reconstruire (14 janvier 2015)
	L'Association de Politique Criminelle Appliquée et de Réinsertion Sociale, APCARS, nouveau partenaire socio-judiciaire à Marseille (2 mars 2015)
	La honte réintégrative, moteur de la justice restaurative (2 Mars 2015)
	Livre à découvrir : « La Lente Evasion, passer de la prison à la liberté » (17 mars 2015)
	Pédophilie : la morale doit-elle vraiment passer au-dessus de l'efficacité pénale ? (13 avril 2015)
	Présentation de l'APCARS dans la chronique « Social Eco » de la matinale d'information (10 juin 2015)
	« La prison, c'était ma cure de jouvence, ma maison secondaire » (25 juin 2015)
	A Bobigny, les délinquants toxicomanes n'iront plus forcément en prison (29 juin 2015)
	Lancement d'un programme expérimental alternatif à la prison pour les récidivistes alcooliques ou toxicomanes (10 juillet 2015)
	Préparer la sortie de prison, c'est surtout empêcher d'y retourner (17 septembre 2015)
	Alain Bernardin-Germain, à l'air libre (le parcours d'un résident du Verlan) (21 septembre 2015)
	Punir et réparer (les 1 ^{ères} rencontres condamnés – victimes) (5 octobre 2015)
	Petites misères et gros traumatismes des victimes du tribunal de Créteil (21 décembre 2015)



L'essentiel de l'APCARS

SIÈGE (Paris)



Au cœur de la justice

Services d'enquêtes

L'APCARS est mandatée par la justice pour effectuer trois types d'enquêtes : les enquêtes sociales rapides (dans le cadre des procédures pénales accélérées, principalement les comparutions immédiates), les enquêtes de personnalité (dans le cadre des affaires correctionnelles complexes et criminelles) et les enquêtes sociales familiales (ordonnées par le juge aux affaires familiales).

L'APCARS contribue ainsi à une justice éclairée.

Enquêtes dans le champ pénal

Par ces enquêtes, **l'APCARS favorise l'individualisation de la réponse pénale à l'infraction**, en faisant valoir la singularité du parcours de la personne en attente d'être jugée. En effet, les enquêteurs retracent et vérifient, par des entretiens avec l'intéressé(e), ses proches et des tiers, les éléments clé de son parcours de vie (emploi, formation, logement, famille, ressources, addictions, etc.).

Si les thèmes contenus dans les 2 types d'enquêtes sont identiques, les enquêtes rapides, requises dans le cadre de procédures accélérées, sont descriptives et évaluent les perspectives d'insertion de la personne, tandis que les enquêtes de personnalité visent à rendre compte de manière approfondie de son parcours et à concourir à la compréhension de sa personnalité.

Concernant les **enquêtes sociales rapides**, après avoir été précurseur en la matière, dans les années 1980, l'APCARS demeure en 2015 la pre-

mière association en France en nombre d'enquêtes réalisées (**17 500** pour les TGI de Paris, Créteil, Bobigny et Marseille).

Pour certaines problématiques, les services d'enquête ont la possibilité d'orienter les personnes vers un dispositif spécifique d'hébergement (au CHRS le Safran, à Paris, pour les personnes sans domicile lors de procédures de comparutions immédiates et au CHRS Athènes, à Marseille, pour les personnes poursuivies pour violences conjugales).

Les services peuvent également approfondir leurs investigations, dans le cadre de modules spécialisés de prise en charge, visant à **prévenir la récidive de certains types d'infractions et à favoriser la réinsertion des personnes mises en cause**.

Ainsi, à Marseille, l'APCARS réalise des enquêtes spécifiques sur réquisition du procureur concernant des jeunes majeurs interpellés pour conduite sans permis. Elles aboutissent à un dispositif comprenant un rappel à la loi, la présence à une audience de délits routiers et une sensibilisation par la prévention routière (partenariat justice/ prévention routière/APCARS).

A Bobigny, l'APCARS réalise des enquêtes sociales rapides approfondies concernant les addictions aux produits stupéfiants et à l'alcool. A l'issue, la juridiction décide de l'entrée de la personne poursuivie dans un dispositif pluridisciplinaire et expérimental de soins (partenariat MILDECA/ ministère de la Justice/fédération addiction/APCARS).

Témoignages sur les enquêtes sociales rapides approfondies

M. Dominique Pauthe, vice-président du TGI de Bobigny

« L'évaluation nous apporte un niveau d'informations sur le prévenu auquel nous n'avons jamais accès dans une procédure habituelle. »

Mme K. Dubreuil, magistrat, chargée de mission MILDECA, services du Premier ministre

« Il s'agit d'un premier filtre très utile avant l'évaluation approfondie de la situation de la personne par une équipe pluridisciplinaire (...). Cette toute première étape est essentielle afin d'identifier les personnes dont l'addiction pourrait être un moteur important des passages à l'acte délinquant, afin de les faire entrer dans un programme qui s'attache à réduire la récidive liée aux addictions par un suivi renforcé, global et adapté aux besoins de la personne. »



Concernant les **enquêtes de personnalité**, l'APCARS en effectue principalement auprès des TGI de Paris, Créteil, Bobigny, Nanterre et Marseille.

702 enquêtes de personnalités ont été rendues en 2015. 60 % d'entre elles ont été diligentées dans des **procédures criminelles**, et 40 % dans des **procédures correctionnelles**. 5 % des enquêtes de personnalité requises en 2015 ont concerné des victimes.

Les enquêtes de personnalité reçues en 2015 ont concerné majoritairement, en matière criminelle, des infractions de viols (34 %) et d'homicide (29 %), et en matière correctionnelle, des infractions d'atteinte aux biens (20 %) et des infractions à la législation sur les stupéfiants. 21 enquêtes ont été requises dans le cadre d'infractions terroristes.

En matière criminelle, les enquêteurs ont témoigné à **104** reprises aux assises pour rendre compte oralement de leurs investigations.

Exemple d'investigations lors d'une enquête de personnalité

M. X. a été mis en examen pour des faits de viol sur sa sœur. L'enquêteur de personnalité a rencontré M. X., puis s'est entretenu avec ses parents, son oncle, l'un de ses professeurs et un thérapeute ayant suivi le jeune homme. Lors des entretiens, au vu de la nature de l'infraction, l'accent a été mis sur le développement affectif et le comportement sexuel du jeune homme.

Témoignage de Maître Muriel GESTAS, avocate de la défense (Marseille)

« Nous n'avons malheureusement pas souvent d'enquêtes aussi complètes dans notre département. Madame R. enquêtrice de personnalité APCARS, a fait un travail d'une exceptionnelle qualité, je l'ai souligné à l'audience. »

Enquêtes dans le champ civil

Dans le cadre d'une procédure de séparation, l'APCARS effectue des enquêtes sociales pour les juges aux affaires familiales à Paris et Créteil, afin de les **aider à statuer sur la résidence habituelle des enfants et le droit de visite et d'hébergement**.

165 enquêtes ont été réalisées en 2015, principalement suite à des audiences de non conciliation.

Les enquêteurs recueillent des renseignements sur la situation familiale des personnes, les condi-

tions dans lesquelles sont élevés les enfants et la qualité des liens parents-enfants, au moyen d'entretiens dans le cercle familial et de contacts avec des tiers.

Ces enquêtes ont la spécificité d'être soumises à l'accord préalable des parents. L'autre spécificité est que **les enquêteurs formulent, à destination des juges, des préconisations concrètes** (jours d'exercice des droits de visite, horaires, vacances, week-end), que ces derniers suivent dans leur grande majorité.

Exemple de conclusions d'une enquête sociale

« Le jeune Laurent s'est clairement positionné concernant ses souhaits de résidence chez sa mère. Il apparaît que la relation entre eux est de grande qualité. On peut espérer qu'il s'apaise s'il se sent écouté (...) S'il risque d'être trop en difficultés pour supporter les exigences de son père au quotidien et le manque de communication entre eux, il a cependant besoin de ce regard de contrôle sur son comportement. Malgré son mal-être certain et la manifestation de ses souhaits concernant son lieu de résidence, il a besoin d'un cadre ferme pour le protéger de ses passages à l'acte.

Au vu de ses éléments, la préconisation de l'enquêteur est de fixer la résidence habituelle de Laurent au domicile de sa mère avec des droits de visite et d'hébergement élargis au profit de son père, du mercredi soir au lundi matin, une semaine sur deux. »





Contrôles judiciaires socio-éducatifs

Le contrôle judiciaire est une mesure alternative à la détention provisoire, prononcée par un juge, lorsqu'une peine d'emprisonnement est encourue. Ce contrôle **astreint la personne mise en cause à se soumettre à une ou plusieurs interdictions et obligations.**

A l'APCARS, le contrôle inclut en outre une **dimension socio-éducative destinée à favoriser l'insertion sociale et à prévenir la récidive.** Un projet global est alors mis en oeuvre avec l'intéressé, pour maintenir ou réactiver ses liens familiaux, professionnels et sociaux, tout en travaillant sur le sens de l'acte et ses conséquences.

En 2015, l'APCARS a reçu **585** contrôles judiciaires, ordonnés par les magistrats des TGI de Créteil, Bobigny et Marseille.

A Bobigny, une approche spécifique du contrôle judiciaire a été développée en matière de conduites addictives (à l'instar des enquêtes sociales rapides) dans le cadre du programme pilote porté par la juridiction.



Suivi de M. W., 50 ans, pour une affaire de violence volontaire sans ITT en état d'ivresse manifeste (Créteil)

Dans ce type de situation où le suivi socio-judiciaire est de courte durée, une première évaluation du regard porté par la personne sur sa consommation d'alcool et son orientation vers une consultation en addictologie s'imposent de manière évidente, mais non exclusive : sans emploi et souffrant de handicap, son suivi socio-judiciaire a tout autant consisté à remobiliser ses capacités d'insertion professionnelle au sein d'un cadre de travail adapté à son handicap.

Les perspectives d'insertion offertes par sa candidature à un emploi ont eu un impact positif sur sa consommation d'alcool. C'est dans cette appréciation globale des difficultés personnelles, sociales et d'insertion que l'aspect socio-éducatif du contrôle judiciaire prend tout son sens, y compris à l'audience.

Témoignages de 3 personnes placées sous contrôle judiciaire (Marseille)

M. X., suivi depuis juillet 2015

« Ça m'apporte un bon rythme et une bonne orientation, je me sens plus autonome qu'avant, cela m'aide bien pour commencer un projet. Je suis obligé de ramener des justificatifs à chaque rendez vous. »

M. Y., suivi depuis janvier 2014

« Depuis ma sortie de prison, mon suivi a débouché sur la location un appartement (social), sur la recherche active d'un travail et le projet de passer mon permis de conduire.

Avant ce suivi, je n'avais en aucun cas déjà travaillé ni pensé à passer mon permis. (...) Je pense que M. B. (travailleur social) m'a lancé dans une vie active et sérieuse. »

M. G., suivi depuis juin 2008

« Le contrôle m'a bien servi, surtout pour mettre de l'ordre dans ma vie et lâcher mon addiction. Ca m'a permis d'évoluer dans ma vie privée et personnelle et de comprendre pourquoi j'ai fait des erreurs. »



Alternatives aux poursuites

L'APCARS participe à l'éventail des réponses pénales, à travers la mise en œuvre de **quatre alternatives aux poursuites, adaptées aux différents types de passages à l'acte afin de prévenir au mieux la récidive.**

Médiation pénale

La médiation pénale est un mode de résolution des conflits entre l'auteur d'une infraction de « faible gravité » et sa victime, organisé sur réquisition du parquet et sous l'égide d'un médiateur professionnel. Lors d'une ou plusieurs rencontres, **une solution consensuelle est recherchée en vue de la réparation du dommage causé et de la fin du trouble résultant de l'infraction.**

La médiation pénale concerne généralement des situations dans lesquelles une relation de proximité existe entre la victime et l'auteur. Ainsi, sur les **631** mesures de médiations pénales effectuées au TGI de Créteil par l'APCARS, 68 % concernent des situations de violences légères intrafamiliales et conjugales.

En 2015, le pourcentage d'accords en médiation s'est monté à plus de **60 %**.



Stages de responsabilisation pour la prévention des violences conjugales

A Marseille, l'APCARS a mis en place ces stages en 2015, qui ont pour objectif de sensibiliser les auteurs de violences conjugales légères aux conséquences de leurs actes.

4 stages ont réuni **28** personnes aux profils hétérogènes. Ils s'organisent en 3 temps : un entretien préalable individuel (par le délégué du procureur de la République), une journée collective sous forme de groupe de parole et un bilan individuel quatre semaines plus tard. A l'issue du stage, des préconisations sont proposées, comme parfois l'orientation vers des professionnels de santé.

Le jour du bilan, certains participants ont évoqué des images ou phrases les ayant marqué lors de la journée collective, et qui ont servi de « garde fou » lors de moments de crise.

La fréquence des stages deviendra mensuelle en 2016 et il est question d'en organiser également à Créteil.

Témoignages de participants sur l'impact des stages (violences conjugales)

M. X. : « J'ai eu des paroles violentes envers ma femme et je m'en suis rendu compte en me rappelant l'image du poing qui sort de la bouche d'une personne. »

M. Y. : « Maintenant je sais que ça dépend de moi. Je suis aux manettes de ma vie. »

M. Z. : « Des fois, on veut croire qu'on n'a pas été violent, alors qu'on l'a été. »

Stages de citoyenneté

Ces stages consistent à **rappeler à l'auteur d'un délit puni d'une peine d'emprisonnement les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine fondatrices de la société.** Il vise à faire prendre conscience à la personne des incidences individuelles et sociétales de son acte.

D'une durée d'une journée, ce stage comprenait 3 modules en 2014 : la citoyenneté/les institutions ; la responsabilité civile et pénale ; l'organisation judiciaire en France.

A Marseille, l'APCARS a initié, en juin 2015, 3 stages de citoyenneté qui ont réuni **29** participants. Sur demande du parquet, un module « discrimination » y a été intégré, en partenariat avec le Défenseur des droits, afin d'enrichir la réponse pénale en matière de racisme et de discrimination. La délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILRA) a validé le contenu de ce module.

En 2016, au vu des délais d'audience, la juridiction marseillaise souhaite recourir davantage aux stages de citoyenneté, qui représentent une réponse rapide et satisfaisante en terme de prévention de la récidive.



Stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants

Ces stages ont pour objectif de **sensibiliser les personnes aux dangers de l'usage de stupéfiants et d'en prévenir la récurrence en les aidant à stopper toute consommation**. Grâce à l'acquisition d'un socle commun de connaissance, les stagiaires réfléchissent sur leur consommation, échangent sur les risques qui y sont liés et acquièrent des repères pour l'évaluer.

L'APCARS organise ces stages à Paris et à Créteil. Ils sont animés en partenariat avec l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA).

41 stages ont été réalisés en 2015, auxquels **400** personnes ont participé. Les stagiaires avaient un âge moyen de 25 ans, et étaient majoritairement salariés et usagers de cannabis.

D'une durée d'une journée, ces stages comprennent 4 modules : connaissance et représentations (drogues et effets) ; santé/société ; mécanismes de l'addiction ; loi (intervention d'un policier de la brigade des stupéfiants).

Les animateurs constatent, en début de stage, que la toxicité, le potentiel addictif et les risques psychiques liés au cannabis sont sous-estimés par les stagiaires.

À l'issue, 80% des stagiaires ont indiqué que ce stage leur avait permis de réfléchir sur leurs habitudes de consommation et plus de 70% ont exprimé l'intention de modifier leur consommation.

Témoignages de stagiaires

M. X. : « J'ai appris grâce à ce stage que l'on peut s'arrêter à l'aide d'institutions conçues pour aider les gens sujets à l'addiction aux stupéfiants. Je suis très satisfait de ce stage. Il m'a permis de réfléchir sur les causes et les conséquences de l'utilisation de stupéfiants. »

Mme Y. : « Alors que je venais à contrecœur, je suis très agréablement surprise. Ce stage est avant tout intéressant car il permet une rencontre, un libre échange où on peut vraiment se parler sincèrement. Ce qui m'a le plus appris, c'est de pouvoir échanger avec des personnes à la fois très différentes mais aussi très semblables à moi, et aussi les infos qui viennent casser les idées reçues que j'avais. »

M. D. : « Très bons intervenants, très pédagogiques. J'ai appris sur le fait d'être capable d'analyser mon addiction. »



Auprès des publics à (ré)insérer

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Les équipes éducatives de l'APCARS organisent **l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale de publics en grande précarité placés sous main de justice ou sortants de prison**, dans ses trois centres d'hébergement (CHRS le Verlan et le Safran, à Paris ; CHRS Athènes, à Marseille). L'APCARS **participe ainsi activement aux politiques d'aménagement de peine et à la lutte contre la récidive**, en partenariat avec l'administration pénitentiaire.

Les CHRS de l'APCARS, services principalement financés par l'Etat ⁽¹⁾, ont hébergé **262** personnes en 2015 (117 autres personnes ont été prises en charge dans le cadre d'une permission de sortir). L'âge moyen des résidents est 40 ans. 2 % de nos résidents sont des femmes.

Le taux d'occupation des CHRS est de 100 % en moyenne. La durée moyenne du séjour oscille entre 7 et 11 mois.

Les services qui orientent très majoritairement les personnes vers nos CHRS sont les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

L'accompagnement, par un référent unique, vise à impulser une dynamique chez le résident en vue de favoriser son autonomie. Par exemple, les référents aident les résidents à introduire des démarches administratives, sans se substituer à eux.

Au CHRS Le Safran, trois dispositifs d'accueil sont consacrés aux personnes présentant des problématiques spécifiques : absence d'hébergement lors d'une comparution immédiate (orientation par notre service d'enquêtes sociales rapides), usage de crack (personnes sous injonction thérapeutique), poursuites pour violences conjugales.

L'offre d'hébergement de l'APCARS s'étend

En 2015, l'APCARS a augmenté significativement ses capacités d'accueil, tout en continuant à diversifier et améliorer son offre d'hébergement. En janvier 2015, le CHRS Athènes à Marseille a été sauvé de la liquidation judiciaire par l'APCARS (35 places d'hébergement dédiées au public « justice »), notamment grâce à la forte mobilisation de l'équipe éducative du CHRS le Safran. A Paris, l'équipe du CHRS le Verlan, quant à elle, a activement participé à la reprise de 27 places d'hébergement auparavant gérées par une autre association. L'APCARS dispose désormais de **161** places d'hébergement (+60% en un an).

Afin d'améliorer les conditions d'accueil de ses publics et maîtriser les coûts d'hébergement, l'APCARS loue aujourd'hui, 14 studios (8 en Ile-de-France et 6 à Marseille), en complément des chambres d'hôtel. Les studios conviennent particulièrement aux personnes dont l'autonomie, notamment financière, a progressé et s'est stabilisée.

(1) Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - DRIHL et Direction départementale de la cohésion sociale - DDCS).





Une intervention sociale au bon moment

La majorité de nos usagers sont accueillis dans le cadre d'un aménagement de peine. En 2015, le nombre de personnes prises en charge en permission de sortir a augmenté de 65 %, passant ainsi de 70 à 117 personnes au CHRS le Safran. Cela vient rappeler le fait que la préparation à la sortie de prison centrée sur un projet d'insertion et un hébergement contribue beaucoup plus efficacement à lutter contre la récidive qu'une sortie non préparée ⁽²⁾.

En 2015, dans un contexte tendu d'accès au logement, **près de 70 % des personnes sortant de nos CHRS ont bénéficié d'une solution d'hébergement.**



(2) V. not. A. KENSEY, A. BENAOUA, Les risques de récidive des sortants de prison. Une nouvelle évaluation, DAP, 2011.

(3) Pour retrouver l'intégralité du témoignage d'Alain sur son accompagnement par l'équipe du CHRS Le Safran, consultez le livre de Camille Polloni, La lente évasion, Alain, de la prison à la liberté, éditions Premier Parallèle, 2015.

Témoignage d'Alain, hébergé au CHRS le Safran ⁽³⁾

« Par le passé, j'ai connu une sortie sèche. Je me suis retrouvé devant la porte de la prison avec mon sac. Il fallait que je mange, que je dorme, alors je suis retourné dans mon quartier. On m'a redonné une arme et je suis reparti dans la délinquance. » (...)

« A l'APCARS, je suis arrivé sans rien et ils m'ont tout donné. Je n'avais même pas de pièce d'identité. Au début de la semi-liberté, j'étais paumé. L'assistante sociale m'a beaucoup aidé à ne pas craquer. Aujourd'hui, j'habite en résidence sociale grâce à cette association. »

Accompagnement de M. X. par les équipes du CHRS le Verlan

M. X. est arrivé au CHRS à l'âge de 53 ans, après avoir cumulé près de 35 ans d'emprisonnement. Sa sortie de détention s'est avérée complexe, du fait de cette durée exceptionnelle, de sa perte de repères et des différents traumatismes qu'il avait vécus au cours de sa vie. Les premières priorités ont été le rétablissement de ses droits (carte d'identité, CMU).

Ensuite, les actions du Verlan en faveur de son accès à l'emploi lui ont permis de se former et de s'installer en auto-entreprise dans le domaine de la vente sur un grand marché parisien. Son permis de conduire a été financé par le Fonds d'aide Baste-Morand (fondatrice du CHRS le Verlan) que l'APCARS mobilise pour favoriser l'insertion de ses publics. Aujourd'hui, M X. exerce son activité, une avancée considérable vers le retour à une vie « normale ».

Nos partenariats se renforcent

A Marseille, l'APCARS a signé une convention avec la CPAM pour permettre l'ouverture des droits de nos publics dans les 15 jours (4 jours en cas d'urgence) au lieu des 2 à 3 mois habituellement. Une infirmière libérale a également été recrutée afin d'améliorer la prise en compte des problématiques de soins de nos usagers. A Paris, l'APCARS a formalisé un partenariat avec le centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) pour l'octroi de 15 cartes d'accès permanents à 2 restaurants solidaires au profit des résidents de nos CHRS, et dont l'alimentation est souvent insuffisante, faute de moyens. Toujours à Paris, au cours de l'année 2015, les équipes ont développé l'accès à la culture pour nos résidents.

Témoignage d'un résident du CHRS Athènes

« Vous m'avez permis de me restructurer socialement et d'avoir un logement (un studio en CHRS) et un suivi poussé et personnalisé. Des référents à l'écoute et un personnel très gentil. »



Points d'accès au droit en détention

Les points d'accès au droit (PAD) **délivrent de l'information juridique aux personnes détenues** lors d'entretiens gratuits et confidentiels et de sessions collectives. L'accès aux droits, au cours d'une incarcération, est une **démarche essentielle en vue de la préparation de la sortie et de la réinsertion sociale des personnes incarcérées**. Les démarches entreprises permettent ainsi de limiter les conséquences désocialisantes de la détention.

L'APCARS gère les points d'accès au droit des 5 établissements pénitentiaires des Bouches du Rhône (maisons d'arrêt des Baumettes et de Luynes, centres de détention de Tarascon et Salon

de Provence et maison centrale d'Arles) et **3 078** entretiens y ont été réalisés en 2015.

Les domaines d'intervention sont particulièrement variés : procédure pénale (dossier d'aide juridictionnelle, confusions de peines), droit de la famille (droit de visite en détention, divorce), droit de la consommation (dossier de surendettement), des étrangers, du travail, etc.

L'intervention de l'APCARS s'effectue en complémentarité avec celle des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation et du délégué du Défenseur des droits.

Exemple d'intervention (Luynes)

M. M. a sollicité le PAD pour un accompagnement spécifique dans les démarches de dissolution anticipée de sa société en sa qualité d'associé unique et de gérant d'une EURL.

Le PAD a effectué de nombreuses démarches auprès de l'expert comptable, facilitant ainsi l'établissement de procuration pour le paiement TVA, les bilans comptables, mais aussi vis-à-vis des créanciers, etc.

Témoignages de personnes détenues (Baumettes)

M. B, 23 ans, de nationalité étrangère : « Je suis malade et je n'ai pas de logement, pas de famille. Je peux avoir des papiers en France mais je ne sais pas comment faire quand je suis à l'extérieur. Avec le PAD, (...), on essaie de faire mon dossier pour la préfecture (une demande de titre de séjour « étranger malade » est en cours (...)) La juriste du PAD m'explique comment faire, quels documents je dois récupérer pour mes démarches et pourquoi ça bloque. »

Mme R. : « Cette association m'a beaucoup aidée à remplir tous mes papiers qui étaient en suspens à l'extérieur. Je la remercie du fond du cœur pour toute l'aide qu'elle m'a apportée, car quand je sortirai de prison, mes papiers seront réglés et je pourrai repartir à zéro avec mes enfants. »

Témoignages de partenaires (Baumettes)

Mme Gwenaél CORNETTE, cpip :

« Le PAD est un partenaire essentiel dans l'accompagnement des personnes par le SPIP en direction de leur réinsertion. Nous nous appuyons régulièrement sur les juristes du PAD pour soutenir les parcours, renforcer les projets et augmenter la qualité de l'intervention socio-éducative au sein de l'établissement. »

M. Christian GRUA, délégué du Défenseur des droits :

« Le Défenseur des droits, tout comme avant lui le Médiateur de la République, ont toujours été convaincus que la défense des droits fondamentaux passait par l'accès au droit. (...) La convention signée le 30/11/2015 entre le Défenseur des droits et la garde des Sceaux consacre ce partenariat et notre symbiose d'actions auxquels la ministre a rendu un vif hommage. »





Accès à l'emploi

En complément de ses activités socio-judiciaires, l'APCARS se mobilise tout particulièrement sur **l'insertion sociale et professionnelle de publics précarisés**, tant à Paris qu'à Marseille.

Établissement CIFA (Communication Insertion Formation Apprentissages) - Paris

Le CIFA travaille, depuis 25 ans, à l'insertion professionnelle de personnes en difficulté, par le biais de stages en entreprise. Le CIFA prend en charge deux types de publics : des **sortants de prison en aménagement de peine** (partenariat avec la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris Ile-de-France) et des **bénéficiaires du RSA** (partenariat avec les services RSA de Seine-Saint-Denis).

L'insertion professionnelle est menée dans trois principaux pôles d'activités : la restauration collective, la grande distribution et la maintenance.

En 2015, le CIFA a failli interrompre ses activités compte tenu des retards de paiement de la subvention européenne (l'Union européenne étant l'un des financeurs du service). La fusion avec l'APCARS, en juillet 2015, a permis de sauvegarder et relancer les actions.

Ainsi, le CIFA a suivi 87 personnes en aménagement de peine⁽⁴⁾ et 33 bénéficiaires du RSA. **122** stages ont été mis en place.

Près de 30% des personnes ont été embauchées à l'issue de leur stage.

Fin 2014, l'Etat a transféré à la région ses compétences portant sur la formation professionnelle. Malheureusement, la région n'a pas repris le principe d'indemniser les stages en entreprises (entre 339 et 652 euros mensuels) pour les personnes en aménagement de peine.

En conséquence, le CIFA s'est entendu avec l'administration pénitentiaire pour que les stagiaires puissent disposer des minimas sociaux dès le début du stage.

(4) 38 personnes en semi-liberté, 32 en placement sous surveillance électronique, 12 en libération conditionnelle et 5 en placement extérieur.

Témoignages

Mme A., bénéficiaire du RSA :

« Titulaire d'un CAP esthétique obtenu en 2014, je n'avais jamais trouvé de travail dans ce domaine. Mon dernier emploi datait de 2010 où j'étais secrétaire. (...) Le CIFA m'a proposé un stage chez un leader de la distribution de cosmétiques à l'issue duquel j'ai bénéficié d'un premier contrat de travail en tant que conseillère beauté. »

M. X., en semi-liberté :

« Depuis longtemps, je souhaitais m'orienter vers le métier d'ambulancier mais je ne disposais pas de la formation et du diplôme requis. (...) Le CIFA m'a organisé un stage de brancardier dans un hôpital privé. Ceci m'a permis de découvrir le métier et de confirmer ma décision de travailler dans le secteur de la santé. »

M. B., orienté par un CPIP du quartier pour peines aménagées de Villejuif :

« Mon projet de sortie devait être mis en place rapidement afin que je puisse bénéficier d'un aménagement de peine. (...) Ma première expérience s'est déroulée dans une grande surface, puis j'ai bénéficié de deux stages. Le premier dans une maison de retraite, le second dans un hôtel en compagnie d'agents de maintenance qui m'ont permis de développer mes compétences dans l'entretien de locaux. C'est dans ce domaine que s'orientera ma future recherche d'emploi. »



Lieu d'accueil RSA - Marseille

L'APCARS accueille, accompagne, oriente des bénéficiaires du RSA domiciliés dans 6 arrondissements de Marseille, tout au long de leur parcours d'insertion (partenariat avec le Conseil départemental des Bouches du Rhône et les référents emploi du territoire marseillais).

Sur la base d'un contrat d'engagement réciproque, l'accompagnement social se traduit notamment par une aide à la mise en œuvre des droits sociaux, l'instruction des demandes d'aides financières du conseil départemental, l'introduction de démarches administratives, l'orientation vers des partenaires (santé, logement, etc.). L'objectif est de lever les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

En 2015, 439 foyers ont été suivis par l'équipe, 143 personnes sont rentrées dans le dispositif et 144 en sont sorties. La durée moyenne du suivi est de 2 ans.

La fin de l'attribution d'une prime de Noël et la restriction drastique de la gratuité des transports publics pour les bénéficiaires du RSA en 2015 ont engendré une aggravation de la situation sociale de ces personnes.

Avec ses partenaires locaux, le lieu d'accueil RSA anime, deux matins par mois, « l'atelier culturel » qui propose aux publics des sorties culturelles et un échange sur celles-ci afin de les sortir de l'isolement et de la passivité.

Enfin, depuis 2015, le lieu d'accueil rédige des rapports sociaux préventifs, permettant de recueillir un maximum d'éléments en faveur des ménages (situation personnelle, familiale, financière), dans le cadre de procédures d'expulsions locatives.

Témoignage sur l'atelier culturel et son impact sur la motivation du public

Mme A., suivie depuis 2011 : « Ma famille habitant à Paris, ma participation à cet atelier m'a permis de rencontrer du monde et d'être moins seule. J'apprécie la variété des propositions culturelles et l'implication des référents. C'est parce que vous êtes autant investis que vous nous transmettez l'envie de sortir. Il y a des buts avec vous, j'ai des dates pour des sorties, ça me donne des objectifs, c'est très important pour moi. »



Aux côtés des victimes

L'accompagnement des victimes d'infractions connaît au sein de l'APCARS un développement sans précédent, à travers les dispositifs d'aide aux

victimes et les activités du service régional de justice restaurative, qui concernent également des condamnés.

Aide aux victimes

L'APCARS, membre de la fédération INAVEM, **joue un rôle essentiel dans les dispositifs d'aide aux victimes dans les départements du Val de Marne et de Paris**, notamment par sa gestion des bureaux d'aide aux victimes. **3 540** nouvelles saisines y ont été reçues en 2015.

L'an passé, l'équipe s'est renforcée et le volume d'heures de permanence a été étendu (augmentation de la plage horaire à Paris ; ouverture le samedi à Créteil, à compter du 1^{er} janvier 2016).

Dans le **Val de Marne**, suite à la signature du schéma départemental d'aide aux victimes, l'APCARS est devenu l'acteur central de l'aide aux victimes et a vu ses missions élargies, notamment par une action proactive à destination des publics les plus fragilisés (victimes de 80 ans et plus, victimes de faits criminels, de violences intrafamiliales, faits poursuivis en comparution immédiate, etc.).

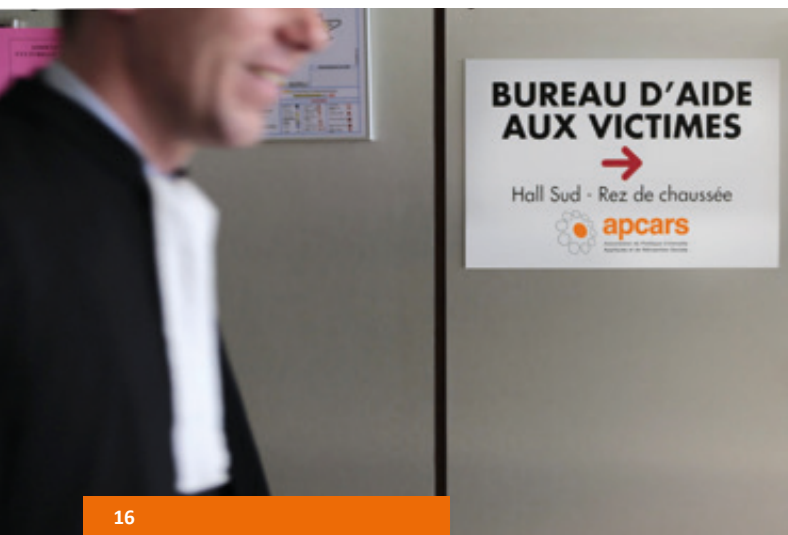
Parallèlement, les permanences d'aide aux victimes ont été largement étendues au sein des Mai-

sons de Justice et du Droit (Villejuif et Champigny) et des actions de sensibilisation et de prévention à destination des établissements scolaires ont été élaborées.

A **Paris**, un travail approfondi a été engagé concernant l'accompagnement des victimes de violences conjugales et des personnes âgées victimes d'infractions (partenariat parquet /APHP/ APCARS).

Enfin, l'année 2015 a été particulièrement marquée par les attentats perpétrés en janvier et en novembre. L'équipe et l'encadrement ont été fortement mobilisés pour assurer l'accompagnement et la prise en charge de plus de 160 victimes des attentats, tout en accomplissement leurs missions quotidiennes d'aide aux victimes.

Cloud Mine Amsterdam / Shutterstock.com





Entre auteurs et victimes

Justice restaurative

L'APCARS, par son service régional de justice restaurative, contribue à l'essor de cette **nouvelle forme d'accompagnement des victimes et des condamnés, fondée sur le dialogue et la rencontre et destinée à favoriser la reconstruction de chacun.**

L'association est fière d'avoir initié, avec succès, les 1ères Rencontres Condamnés-Victimes ⁽⁵⁾, en partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Val d'Oise. Après plusieurs réunions préparatoires, un groupe de personnes condamnées, en aménagement de peine, a rencontré à 5 reprises un groupe de personnes victimes. Les uns et les autres n'étaient pas

concernés par la même affaire mais réunis par un même type d'infraction (violences).

Un deuxième cycle de rencontres a été initié, selon les mêmes modalités, au cours du dernier trimestre 2015. D'autres sont en préparation pour 2016, à Paris et dans le Val-de-Marne.

Complémentairement, le service a contribué à la sensibilisation de **268** professionnels socio-judiciaires à la justice restaurative.

Enfin, le service a identifié, orienté et accompagné plusieurs victimes dans le cadre du dispositif de Rencontres Détenus-Victimes à la maison centrale de Poissy.

(5) 1^{ère} mondiale dans le cadre d'aménagement de peines.

Témoignages de victimes ayant participé aux rencontres

M. X. : « Je n'aurais jamais cru pouvoir parler à des délinquants. Avant, je considérais que c'était des délinquants, ils sont en prison, qu'ils y restent (...) Pour certains, on sent qu'il suffit de leur tendre la main pour qu'ils redeviennent des citoyens à part entière. Cela a été une surprise pour moi. (...) Cela m'a marqué à vie. »

M. Y. : « J'avais besoin de connaître la façon de penser de ces gens (...) On est allé plus loin que se côtoyer. On a eu de vrais échanges. Et je pense que le fait d'échanger, à ce niveau là, a apporté des deux cotés. »

M. Z. : « C'était très positif. Je me suis senti protégé. Ils (les animateurs) nous avaient dit que l'on ne serait pas obligé de dire ce que l'on ne voulait pas dire et qu'ils veilleraient à ce qu'on n'aille pas sur des terrains qui nous mettraient en danger. C'était bien, c'était clair et c'était bien fait à ce niveau là. Ils ont bien su ressentir les choses. »

M. W. : « Ils (les animateurs) ont joué un grand rôle, ils avaient un rôle de modérateur. (...) Lorsque l'on débordait un peu, ils essayaient de nous recadrer, de nous orienter sur le chemin, pour éviter que l'on ne s'éparpille. J'ai bien aimé leur attitude, leur comportement. Ils étaient clairs, cela s'est très bien passé. »



Résultats financiers



Elvys Fiokouna,
Trésorier de l'APCARS

L'exercice 2015 aura été marqué par de nombreux événements exceptionnels qui amènent l'association à un résultat net déficitaire de -50 k€, en progrès puisque l'année 2014 s'était soldée par un déficit global de -145 k€.

L'activité de l'association est globalement en hausse, hormis pour certaines mesures socio-judiciaires telles que les enquêtes sociales rapides. Ce phénomène a amené les services concernés à se restructurer afin de conserver un équilibre financier.

Cette évolution positive pour l'APCARS s'explique notamment par la reprise de deux associations, l'une à Marseille (4 services) et l'autre à Paris (1 service) en 2015.

Compte de résultat 2015

Le total des produits d'exploitation, hors reprise des provisions d'exploitation, s'élève à 6983k€ (+40% par rapport à 2014). Précisément, les produits sur frais de justice (activités payées à l'acte par les tribunaux) sont en hausse de 29% et les activités subventionnées de 43%.

Ces progressions s'expliquent par l'apport de nouveaux financements rattachés aux deux associations précitées.

Les reprises de provisions, d'un total de 230k€, rassemblent essentiellement les reprises d'indemnités de départs à la retraite (82%) et une reprise d'une provision pour risque (15%).

Le montant total des charges, hors provisions d'exploitation, s'élève à 6759k€ (+29% par rapport à 2014). En outre, du fait de difficultés économiques, deux services représentant ensemble 454k€ de charges ont été fermés fin 2014/début 2015.

Les 464k€ de provisions pour risques et charges sont constituées à 49% de provisions pour départ en retraite, à 35% de provisions pour risques et 16% de dotations aux amortissements.

Bilan 2015

A l'actif

Nos 2396k€ de créances à l'actif circulant du bilan sont en très nette augmentation et sont constituées essentiellement par les retards de paiement de la justice (89%) et peu par les subventions à recevoir (11%). Ce décalage de trésorerie a d'ailleurs fortement mobilisé l'association, y compris médiatiquement.

Au passif

Les fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) se sont stabilisés entre 2014 et 2015 et s'établissent désormais à 1319k€ et incluent les résultats sous contrôle de tiers financeurs (98k€).

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite augmentent de 60k€ entre 2014 et 2015 en raison de l'entrée dans les effectifs de 22 salariés pour lesquels cette provision n'existait pas (cf les deux associations évoquées plus haut).

Les provisions pour risques sont, elles, en hausse de 126k€ du fait de deux contentieux en cours.

Les dettes, d'un total de 960k€ (constituées essentiellement aux 2/3 de dettes fiscales et sociales et seulement 7% de dette bancaire), sont contenues par rapport à 2014 où elles s'établissaient à 921k€.



Compte de résultat 2015

	RÉSULTAT AU 31/12/2015	RÉSULTAT AU 31/12/2014	Variations 2015/2014
Achats	56 785	42 565	
Services extérieurs	1 393 160	1 034 522	
Autres services extérieurs	578 312	346 852	
Impôts et taxes	270 762	212 592	
Salaires et charges sociales	4 435 678	3 581 864	
Provisions congés payés	-5 578	6 830	
Provisions charges congés payés	-4 146	3 125	
Autres charges	34 774	17 126	
Charges d'exploitation ⁽⁶⁾	6 759 746	5 245 476	+29%
Frais de justice	2 965 788	2 300 637	
Participation forfaitaire usagers	147 437	105 539	
Cotisations - dons	177 500	4 220	
Subventions et dotation globale	3 669 356	2 555 748	
Autres produits de gestion courante	23 415	21 686	
Produits d'exploitation ⁽⁷⁾	6 983 496	4 987 830	+40%
Résultat brut d'exploitation	223 750	-257 646	
Charges financières	4 016	4 306	
Charges exceptionnelles	103 925	12 460	
Dotations aux amortissements	75 850	72 420	
Dotations aux provisions	388 172	189 410	
Dotations aux fonds dédiés	98 218	0	
Produits financiers	1 523	5 180	
Produits exceptionnels	2 225	1 536	
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	125 334	10 586	
Reprise des amortissements et provisions	230 666	252 717	
Reprise sur fonds dédiés	36 500	121 076	
Résultat comptable	-50 184	-145 146	+65%

(6) hors dotations et provisions d'exploitation

(7) hors reprises de provisions d'exploitation

Bilan au 31 décembre 2015 - Actif

ACTIF		Au 31/12/2015		Au 31/12/2014	
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	46 029.42	17 280.22	28 749.20	27 252.80
	Concessions, brevets et droits assimilés (site internet, logiciels)	34 029.42	17 280.22	16 749.20	21 252.80
	Immobilisations incorporelles en-cours	12 000.00	-	12 000.00	6 000.00
		-	-	-	-
	Immobilisations corporelles	800 357.10	528 600.12	271 756.98	267 226.96
	Installations générales, agencements, aménagements	478 133.33	305 558.04	172 575.29	186 145.49
	Matériel de bureau et informatique	266 894.11	176 481.24	90 412.87	75 271.85
	Mobilier	50 093.92	46 295.19	3 798.73	5 569.93
	Autres immobilisations corporelles	379.00	265.65	113.35	239.69
		-	-	-	-
	Immobilisations en-cours	4 856.74	-	4 856.74	-
		-	-	-	-
	Immobilisations financières	48 182.93	457.35	48 640.28	39 226.73
	Titres immobilisés	274.67	-	274.67	274.67
	Dépôts et cautionnements	47 908.26	457.35	48 365.61	38 952.06
		-	-	-	-
Total I	894 569.45	546 337.69	349 146.46	333 706.49	
Compte de liaison	-	-		-	
Stocks et en-cours					
ACTIF CIRCULANT	Créances et comptes rattachés	2 396 065.36	14 447.66	2 381 617.70	1 677 106.59
	Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
	Clients et comptes rattachés (taxations et enquêtes)	2 129 560.89	-	2 129 560.89	1 577 827.33
	Autres créances	266 504.47	14 447.66	252 056.81	99 279.26
		-	-	-	-
	Disponibilités	172 480.34	-	172 480.34	552 061.84
	Banques	141 321.00	-	141 321.00	51 669.62
	Livret A et compte épargne	19 137.26	-	19 137.26	412 995.85
	Caisse d'épargne	-	-	-	51 725.91
	Banque postale	-	-	-	30 116.47
	Caisses	12 022.08	-	12 022.08	5 553.99
		-	-	-	-
	Charges constatées d'avance	37 305.27	-	37 305.27	34 956.83
	Charges constatées d'avance	37 305.27	-	37 305.27	34 956.83
		-	-	-	-
Total II	2 605 850.97	14 447.66	2 591 403.31	2 264 125.26	
Charges à répartir (III)					
Total actif	3 500 420.42	560 785.35	2 940 549.77	2 597 831.75	



Bilan au 31 décembre 2015 - Passif

PASSIF		Avant affectation	Affectation ou reprise	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres	1 120 589.62	127 636.13	1 363 878.82	1 120 589.62
	Fonds associatifs sans droit de reprise	102 521.75	-	108 095.45	102 521.75
	Réserves	781 155.94	206 158.95	1 040 314.89	781 155.94
	Report à nouveau	382 058.38	- 110 931.55	265 653.04	382 058.38
	Résultat de l'exercice	- 145 146.45	32 408.73	- 50 184.56	- 145 146.45
	Autres fonds associatifs	146 629.36	- 190 687.34	- 44 441.21	178 388.44
	Fonds associatifs avec droits de reprise	-	-	-	-
	- Subventions d'invest. Aff. à des biens renouvelables	-	34 000.00	34 000.00	34 000.00
	- Dépenses refusées par l'autorité de tarification	- 26 405.26	- 15 015.00	- 41 420.26	- 26 405.26
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	153 034.62	- 225 359.85	- 72 325.23	153 034.62
		-	-	-	-
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables	20 000.00	- 159.57	19 840.43	-
	Provisions réglementées	-	15 847.08	15 463.85	17 759.08
		-	-	-	-
Total I		1 267 218.98	- 63 051.21	1 319 437.61	1 298 978.06
PROVIS	Compte de liaison	-	-	-	-
	Provisions pour risques et charges	251 319.43	120 176.61	436 909.04	251 319.43
	Provisions pour risques	49 899.00	126 000.00	175 899.00	49 899.00
	Provisions pour charges	201 420.43	- 5 823.39	261 010.04	201 420.43
FONDS DEDI	Fonds dédiés	118 924.42	7 036.70	224 179.12	125 961.12
	Sur subventions de fonctionnement - gestion association	118 924.42	-	217 142.42	118 924.42
	Sur autres ressources	-	7 036.70	7 036.70	7 036.70
	Compte épargne temps	-	-	-	-
Total II		370 243.85	127 213.31	661 088.16	377 280.55
DETTES	Emprunts			68 480.00	87 246.62
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			68 480.00	87 246.62
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			-	-
	Autres emprunts (asc)			-	-
	Dettes			887 584.00	824 146.52
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			89 470.00	143 663.84
	Dettes fiscales et sociales			639 469.00	653 587.46
	Autres dettes			158 645.00	26 895.22
REGULAR	Produits constatés d'avance			3 960.00	10 180.00
	Produits constatés d'avance			3 960.00	10 180.00
Total III				960 024.00	921 573.14
Total passif				2 940 549.77	2 597 831.75

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes 2015



Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société A.P.C.A.R.S, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Boulogne, le 29 mars 2016

BDO AXE
Représenté par Sébastien Haas
Commissaire aux comptes



Remerciements

A l'Etat et ses services



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



PRÉFET
DU VAL DE MARNE



PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE



PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFET DE POLICE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

Aux conseils régionaux



Aux conseils départementaux



Aux mairies



A l'Union européenne



A nos partenaires



Au CDAD des Bouches du Rhône



A nos fédérations



A nos financeurs privés :



A une fondation internationale,
pour son soutien à notre service
de justice restaurative.

A nos donateurs

A nos salariés et administrateurs, sans qui rien ne serait possible



L'APCARS est une association humanitaire, partenaire de la Justice, qui place la victime d'une part, le prévenu et l'ancien détenu d'autre part, au cœur de son action.

Son approche se veut professionnelle, participative et engagée, dans le respect inconditionnel de la personne, dans son environnement, avec son histoire et son avenir à reconstruire.

L'association œuvre pour une justice éclairée, humaine et restaurative.

Elle apporte son concours opérationnel à une politique pénale qui tend vers moins de détention provisoire et plus de peines aménagées hors de la détention.

Accompagner la réintégration des plus démunis dans la société, leur faciliter l'accès à leurs droits, aux soins, à un emploi et à un toit, s'engager auprès des sortants de prison pour les aider à retrouver leur autonomie, sont autant de facteurs de paix sociale et de prévention de la récidive.

L'APCARS inscrit son action en référence aux textes du Conseil de l'Europe, dont la mission est de promouvoir la démocratie, protéger les droits de l'homme et l'Etat de droit en Europe.